Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com

Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Le 6 Décembre prochain je vote SDGF/FO

Déclaration liminaire CAP du 13 novembre 2018

Monsieur le Sous Directeur

Le **rapport du Comité d'Action Publique 2022 pour « CAP 22 »,** qui devait rester confidentiel, a fuité dans la presse en juillet, passant presque inaperçu en pleine affaire BENALLA sauf pour certains syndicats …

Le comité de 44 membres mis en place au dernier trimestre 2017 par le 1er Ministre PHILIPPE, le ministre de l'action et des comptes publics DARMANIN et le secrétaire d'état du numérique, était chargé de réfléchir sur 21 sujets au nombre desquels figuraient la Justice et l'Outre-Mer. Évacuons tout de suite la question : le comité n'a formulé aucune proposition pour l'outre-mer, le mot lui—même n'étant cité qu'à deux reprises … dans les seules annexes du rapport de 100 pages montrant ainsi le peu d'intérêt porté aux régions ultra-marines.

En revanche, le CAP 22 a formulé 22 propositions dont 3 concernent directement la Justice. C'est la proposition n°19 qui nous intéresse particulièrement puisqu'il s'agit (je cite) d' « *améliorer la lisibilité et l'efficience de l'organisation territoriale de la Justice* ». Il y a seulement quelques mois encore, nous étions bercés par les propos de la DSJ et de la Ministre qui se voulaient rassurantes : « *aucune suppression de juridiction n'est programmée, les syndicats n'ont rien compris à la réforme* ». Le CAP 22 préconise au contraire « d'*aligner la carte des cours d'appel sur celle des régions administratives* ». Le rapport dévoile même **la feuille de route de cette réforme de la carte judiciaire qui doit se faire en deux étapes** (afin d'adoucir le choc frontal), **en mettant en place dans un premier temps des pôles de compétences spécialisés** - ceux là-mêmes qui figurent déjà dans le projet de loi de programmation 2018-2022 qui vient d'être adopté en première lecture au Sénat - pour dans un 2ème temps reconfigurer les cours d'appel afin qu'il n'en reste plus que 13 (comme le nombre de régions).

Pour ceux qui avaient encore un doute, la réforme de la carte judiciaire est bel et bien « en marche ».

Pour le TPI, ce n'est plus qu'une question de mois, un an tout au plus. Les fonctionnaires des TI, voire de certains TGI et même maintenant de certaines cour d'appel sont inquiets devant l'ampleur que

continuera de prendre cette réforme de la carte judiciaire, d'autant que les informations qui nous parviennent ne sont guère rassurantes et parfois contradictoires. Ainsi, apprend-on que les collègues des TI devront participer aux permanences des WE du TGI et qu'il ne sera plus possible de demander sa mutation sur les TI (contrairement à ce que nous avait assuré la délégation de la DSJ en visite dans l'ile de la réunion). En matière d'accueil unique, les collègues des TI et CPH se demandent bien à quel SAUJ ils vont être mangés.

Nous devons signaler les **difficultés récurrentes de certains services en grand souffrance** (TPE, JAF et SAUJ de), sans même parler de l'inquiétude de voir arriver le pôle social au 1er janvier 2019 ... D'autres services et juridictions peinent à faire face au surcroit de travail dû au départ des collègues qui ont réussi leur examen professionnel ou qui ont obtenu leur mutation sans être remplacés.
-20% des effectifs au TI de Laval

Et comment ne pas dire quelques mots – *et pourtant il en faudrait bien plus* – sur la **situation des services commerciaux des TGI de St Denis , St Pierre et Mamoudzou** !?

Cette chronique pourrait s'intituler : « **Privatisation : l'épilogue d'un des plus beaux gâchis de l'institution judiciaire** ». Après un dernier plan de transfert aux chambres de commerce mort né, aujourd'hui la privatisation sur le modèle métropole est annoncée pour la Guyane , les Antilles , Mayotte et la Réunion. A ce jour, peu d'élément sur ce transfert dans le secteur privé : un vague calendrier et quelques annonces de la DSJ qui ne peuvent conduire qu'à l'inquiétude.

Cette chronique d'un mort annoncée des greffes TMC et RCS au sein des TGI représente finalement assez bien ce qui est dissimulé derrière les Lois de programmation judiciaire , les Plan de Transformation numérique et autres tour de passe-passe administratifs ou budgétaires : faute de donner les moyens de travailler aux juridictions , quoi de plus efficace que de faire disparaître leur activité ou de les supprimer !?

-

Les élus CAP